



# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT et AUTORISATION DE DEVERSEMENT

Ce document est à adresser ou à déposer : - dès l'obtention du permis de construire,  
- pour régularisation d'un immeuble existant raccordable,  
- pour toute demande de déversement provisoire ou permanente.

ADRESSE DE L'ENVOI OU DU DEPOT      MAIRIE DE SAINT NOM LA BRETECHE  
32 rue de la Fontaine des Vaux – 78860 SAINT-NOM-LA BRETECHE  
Tél : 01 30 80 07 00  
Courriel : [technique@mairiesnlb.fr](mailto:technique@mairiesnlb.fr)

DEMANDEUR : Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de :

propriétaire       locataire       gérant       autre :

et faisant élection de domicile attributif de juridiction dans la propriété desservie en  
assainissement sise à \_\_\_\_\_  
(adresse complète) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Référence(s) cadastrale(s) : section \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

IDENTITÉ DU PROPRIETAIRE : NOM et Prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Demande l'autorisation pour la réalisation des travaux de raccordement des évacuations des eaux usées de l'immeuble situé à l'adresse ci-dessus, au réseau public d'assainissement.  
Je signale que - je suis ou je ne suis pas - (rayer la mention inutile) abonné au service de distribution d'eau potable.  
Je déclare avoir reçu les prescriptions techniques et réglementaires relatives au raccordement projeté (avis techniques de la commune).

Vu, le propriétaire  
(s'il n'est pas le demandeur)

Fait à \_\_\_\_\_

Signature

Le \_\_\_\_\_

(Le demandeur), Signature

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU PROJET

- La demande concerne :  une création de branchement et une autorisation de déversement  
 un raccordement dans le cadre d'une mise en conformité  
 une autorisation de déversement permanente dans le cadre d'une régularisation  
 une autorisation de déversement provisoire ou temporaire
- Date d'achèvement de l'immeuble (s'il est déjà construit) : \_\_\_\_\_
- Date prévisionnelle d'achèvement de l'immeuble (si la construction est en cours) : \_\_\_\_\_
- N° du permis de lotir /d'aménager : \_\_\_\_\_
- N° du permis de construire : \_\_\_\_\_
- Nombre de logement : \_\_\_\_\_
- Surface de plancher (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_
- Type d'immeuble à raccorder :  maison individuelle  immeuble collectif  
 usine  groupements d'habitations  atelier  
 bureaux  commerce  entrepôt  exploitation agricole  
 Autre :
- Utilisez-vous de l'eau autre que celle distribuée par la société d'adduction d'eau potable (puits, eaux de toiture, source etc...) :  OUI  NON

## RENSEIGNEMENT SUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT & LA NATURE DES EAUX DEVERSEES

- Nombre de branchement et nature du réseau de raccordement (eaux usées et/ou pluviales) :  
\_\_\_\_\_ Eaux Pluviales \_\_\_\_\_ Eaux Usées
- Localisation des branchements : \_\_\_\_\_
- Date prévue des travaux de raccordement : \_\_\_\_\_
- Nature des eaux à déverser :  eaux usées domestiques ou assimilées  eaux usées industrielles  
 eaux pluviales  autre :
- Profondeur des branchements Eaux Usées (EU) envisagée : \_\_\_\_\_  
Eaux Pluviales (EP) envisagée : \_\_\_\_\_

**Les pièces techniques et administratives à joindre à la présente demande sont listées en page 5.**

### **Le demandeur atteste et certifie :**

- Avoir pris connaissance du GUIDE DE PROCÉDURE page 5 du présent document
- L'exactitude des renseignements ci-dessus et prends acte que les travaux ne pourront commencer qu'après réception des différentes autorisations (arrêté de stationnement et de circulation) délivré par les services techniques de la commune.
- Avoir pris connaissance des prescriptions techniques formulées dans l'avis technique (\*)

Date ..... **Signature du demandeur**

(\*) **Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité du demandeur.** En cas de malfaçon, il sera mis en demeure d'apporter les corrections nécessaires à la levée des réserves pour permettre la remise d'ouvrage à la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

### **Identité de l'entreprise de travaux :**

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Nom du contact : ..... Tél fixe : ..... Tel mobile : .....

E-mail : .....

N° SIRET : .....

### **L'entreprise de travaux s'engage :**

- à être qualifiée pour les groupes 3 et 5 au titre de la nomenclature sur les travaux publics ;
- à faire les demandes auprès des concessionnaires (DT et DICT) avant de débiter les travaux et à respecter la procédure et les délais d'échanges d'informations ;
- à demander les autorisations de voirie nécessaires à la réalisation de vos travaux auprès du gestionnaire de la voirie (arrêté de stationnement et de circulation pour permettre leur exécution...) ;
- à se conformer à l'avis technique, au règlement départemental d'assainissement en vigueur et à respecter le fascicule 70 relatif aux travaux d'assainissement ;
- à prévoir le(s) regard(s) de visite (ou tabouret) en limite de propriété et sur le domaine public pour chaque branchement créé, suivant les prescriptions techniques fournies par le service assainissement de la commune ;
- à fournir le test de compactage de la tranchée
- à fournir un rapport d'inspection télévisée du branchement réalisé.
- à faire procéder à la remise en état du collecteur, de la voirie ou du regard à la fin du chantier en cas de branchements provisoires.
- à contacter le Service Assainissement pour le contrôle des travaux en cours d'exécution.

**Date, signature et cachet (obligatoire au dépôt de la demande)**

## Participation au Financement pour Assainissement Collectif (PFAC)

Selon la délibération de la commune n° 2012-09/56 du 27 septembre 2012, le propriétaire doit régler, par paiement à la trésorerie publique, la Participation au Financement pour l'Assainissement Collectif (PFAC) pour tous nouveaux raccordements et/ou déversements permanents d'eaux usées au collecteur d'eaux usées communal (\*). Le montant est fixé à 2722 € par logement. Un abattement de 20% est accordé aux logements faisant partie d'un groupe de bâtiments ou d'immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L231-1 DU Code de la Construction et de l'Habitation.

### IDENTITE DE LA PERSONNE REDEVABLE DE LA REDEVANCE :

Si propriétaire (précisez) : Adresse postale : \_\_\_\_\_

Date de naissance :        /        /

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Ou raison sociale : Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

**Visa de l'Administration**  
Date et nom du signataire

**Visa du Propriétaire**  
Date et nom du signataire

(\* Les raccordements aux réseaux d'eaux pluviales ou les déversements d'eaux pluviales ne sont pas concernés par la PFAC.

## ACCORD DE VALIDATION DU RACCORDEMENT PAR LA COLLECTIVITE

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche,

- Vu la présente demande,

Autorise l'exécution du **raccordement** sur le réseau d'assainissement communal de Saint-Nom-la-Bretèche.

Autorise le **déversement** des effluents dans le réseau d'assainissement communal de Saint-Nom-la-Bretèche.

Sous réserve de l'obtention par l'entreprise (\*)..... des autorisations de travaux pour l'ouverture de tranchée (arrêté de stationnement et circulation) délivrées par les services techniques de la commune.

**Observations du service technique :**

Date..... **Visa de l'administration**

(\* En cas de changement d'entreprise de travaux, la page 3 doit être fournie de nouveau avant le commencement des travaux.

## AVANT L'ACCORD DE RACCORDEMENT :

1. Faire une Déclaration de projet de Travaux (DT) auprès des exploitants des réseaux enterrés situés à proximité de vos travaux. Vous devrez **obligatoirement** au moment de l'élaboration de votre projet avoir consulté le guichet unique, accessible en ligne <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>, qui recense la totalité des réseaux présents sur le territoire.
2. Etablir votre projet de branchement en tenant compte des informations fournies. Le service Assainissement se tient à votre disposition sur rendez-vous pour définir l'implantation.
3. Faire établir un devis de travaux en consultant plusieurs entreprises.  
**Attention** : ces entreprises disposeront des qualifications nécessaires pour effectuer un branchement d'assainissement et travailler sur le domaine public. Qualifications définies dans la nomenclature des travaux publics groupes 3 et 5 (voir site de la Fédération Nationale des Travaux Publics) <http://www.fntp.fr/nomenclature-2019>
4. Remplir les trois feuillets de la présente demande de raccordement et la renvoyer dûment complétée, par mail, au Service Assainissement de la commune, accompagnée des documents suivants :
  - ✓ Le devis des travaux
  - ✓ Les coordonnées de l'entreprise que vous avez retenue et la justification de ses qualifications et de son assurance décennale.
  - ✓ Un plan coté (vue de dessus) indiquant la position des réseaux d'assainissement actuels ou projetés sur votre propriété, les ouvrages spéciaux tels que puits d'infiltration, drain, dispositif de prétraitement ainsi que l'emplacement du branchement sollicité sur le domaine public.
  - ✓ Un plan coté (vue en coupe) indiquant les altimétries entre le réseau en partie privée, le tabouret et le branchement sur le domaine public.
  - ✓ Pour les projets dont la surface de terrain est supérieure à 1000 m<sup>2</sup> ; il faudra fournir l'ensemble des éléments relatifs à la régulation des eaux de pluie et notamment la note de calcul pour le dimensionnement du bassin de rétention (cf. SAGE de la Mauldre)
  - ✓ Pour les rejets d'assainissement autre que domestiques (industriels, rejets de chantier etc.) il faudra fournir les documents techniques concernant le prétraitement adapté aux effluents avant rejet (séparateur d'hydrocarbures, débourbeur/décanteur, séparateur à graisses etc.).

Si votre dossier est complet, le service Assainissement instruit la demande. L'absence de réponse ne vaut pas autorisation.

## APRES L'ACCORD DE RACCORDEMENT

1. Faire une demande de travaux auprès des services techniques pour exécuter la tranchée sur le domaine public.
2. Faire une demande d'arrêt de circulation et de stationnement pour réaliser les travaux en toute sécurité.
3. Demander à l'entreprise devant exécuter les travaux de faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des exploitants de réseaux concernés selon les réponses à votre Déclaration de projet de Travaux (DT)
4. 8 jours avant le commencement des travaux au moins, prévenir le service Assainissement pour planifier le rendez-vous de contrôle du branchement en tranchée ouverte.

## AU MOMENT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

Informez le service Assainissement du commencement des travaux et du moment de la réalisation du raccordement sur la canalisation. Une visite en tranchée ouverte sera réalisée par un agent communal.

Pour toute information complémentaire, le service assainissement est joignable : par e-mail :

[e.lavigne@mairiesnlb.fr](mailto:e.lavigne@mairiesnlb.fr) ; [a.leveque@mairiesnlb.fr](mailto:a.leveque@mairiesnlb.fr) ; [technique@mairiesnlb.fr](mailto:technique@mairiesnlb.fr)

Téléphone : 01 30 80 07 00

Service Assainissement – 32 rue de la Fontaine des Vaux 78580 SAINT-NOM-LA-BRETECHE